

# Témoins de Jéhovah : décryptage (4)

## Le baptême, une allégeance à la Watchtower

Vous avez 18 ans, 35 ans, 50 ans, 70 ans... et vous venez de rencontrer des Témoins de Jéhovah qui vous ont convaincus, par leur gentillesse et leur sincérité, d'accepter une étude biblique à domicile.

Quelques années plus tard, devenu Témoin de Jéhovah par le baptême, vous avez perdu tout contact avec vos amis « d'avant », vous ne tenez plus à fréquenter les membres de votre famille « d'avant », avec lesquels vous aviez pourtant partagé tant de moments importants de votre vie. Vous êtes très occupé par les activités religieuses de votre congrégation...

Et vous pouvez même tourner résolument le dos à votre enfant parce qu'il remet en question la doctrine de la Watchtower, vous séparer de votre conjoint parce qu'il critique l'Organisation.

Combien de Témoins de Jéhovah vivent douloureusement ces situations, adoptant des positions qui, pour des observateurs de l'extérieur, ne semblent pas en accord avec leur personnalité ?

On ne peut comprendre ces ruptures radicales avec la « vie d'avant », dans les manières de se comporter, les relations sociales et familiales, qu'en constatant que l'appartenance à l'Organisation ne résulte pas d'une adhésion libre et éclairée et que l'on devient Témoin de Jéhovah... sans l'avoir voulu, en quelque sorte.

### Un cheminement programmé et progressif

Lors de la prédication de porte-à-porte, il est proposé une étude biblique à domicile ; si la personne est intéressée, on lui proposera bientôt de venir écouter un discours et assister à l'étude de *La Tour de Garde* à la *salle du royaume*, puis de participer à d'autres réunions.

Toutes ces réunions sont centrées sur l'étude de publications du mouvement : revues (*La Tour de Garde*) et ouvrages dont le livre *Qu'enseigne la Bible*, à travers lesquels le nouveau venu découvre les doctrines du mouvement et s'en imprègne en particulier :

- l'importance de plaire à Dieu en obéissant aux *lois bibliques* expliquées et commentées dans les écrits du mouvement,
- les lacunes de toutes les religions ou philosophies traditionnelles,
- l'intérêt de se tourner vers le « vrai culte ».

Progressivement, le nouvel adepte fait sienne la « vraie » morale à-même de garantir l'état de pureté qui plaît à Jéhovah, morale qui doit gouverner tous les domaines de la vie :

« *Dans quels domaines devons-nous veiller à notre pureté ? En fait, dans tous les domaines de l'existence.* »<sup>1</sup>

Ainsi l'entrée dans le mouvement ne se fait pas par une adhésion à l'organisation mais, par une « imprégnation » de sa doctrine.

Ce n'est que dans les derniers chapitres de *Qu'enseigne la Bible* que la personne est invitée à partager ce qu'elle a appris en le communiquant à son entourage proche, famille, amis, collègues :

« *Il est important de se rappeler que la prédication du Royaume est une œuvre pressante. La Bible dit : " Prêche la parole, fais-le avec insistance. " ».*

Puis, elle est invitée à intégrer une congrégation :

« *Cherchez à nouer des amitiés étroites avec ceux qui aiment intensément Jéhovah, et vous constaterez que vous grandissez spirituellement. Adorez Jéhovah avec vos frères et sœurs spirituels* ».

Le nouveau venu est devenu proclamateur non baptisé : il sait que ce n'est qu'une étape et que viendra ensuite la question du baptême. Mais pour l'Organisation, il s'agit en quelque sorte d'un « galop d'essai » durant lequel ce proclamateur non baptisé est déjà assimilé à un Témoin de Jéhovah, comme en témoigne les directives à suivre s'il commet une faute.<sup>2</sup>

---

1 La Tour de Garde du 15.08.2008, p. 22

2 Faites paître le troupeau de Dieu (2010), chap 5, p. 78 : « Quand un proclamateur non baptisé commet une faute grave ».

## Vers le baptême

« Tous ceux qui désirent entretenir des relations avec Jéhovah Dieu sont tenus de se faire baptiser. Le baptême indique publiquement que vous désirez servir Dieu. Il montre que vous prenez plaisir à faire sa volonté (Psaume 40:7, 8). Cependant, pour être baptisé, vous devez franchir certaines étapes. »<sup>3</sup>

Pour se préparer au baptême, le futur Témoin étudie un nouveau livre : *Gardez-vous dans l'amour de Dieu*. Dès le chapitre 1, et tout au long de l'ouvrage, l'accent est mis sur l'obéissance à Jéhovah, la nécessité de « respecter l'autorité », « d'apprendre la soumission », d'obéir « à ceux qui vous dirigent ». Y sont aussi abordés les sujets très concrets comme les façons de « se tenir séparé du monde », « choisir des divertissements convenables », « les fêtes qui déplaisent à Dieu », le mariage « honorable ».

Cette étude prépare l'examen que doit passer le futur baptisé : il lui faudra pouvoir répondre aux 104 questions qui figurent dans le manuel *Organisé pour faire la volonté de Dieu*, destiné à ceux qui désirent se faire baptiser. Le candidat au baptême sera interrogé, au cours de trois entretiens individuels, par un ancien (différent chaque fois) ; ses réponses devront être conformes aux enseignements de l'organisation, à défaut de quoi il ne sera pas admis au baptême.

Ces questions sont réparties en trois groupes :

- Le premier groupe (35 questions) concerne les *Enseignements élémentaires de la Bible*, la doctrine théologique du mouvement.

- *Les justes exigences de Jéhovah* (37 questions) traite des comportements exigés d'un Témoin dans tous les domaines de sa vie (tant sociale ou professionnelle que privée et intime) : mariage, maladie transmissible, refus du sang, séparation du « monde éloigné de Dieu » y compris par le choix de son travail, dénonciation « des manquements » d'autres Témoins pour préserver la « pureté spirituelle de la congrégation »...

- Les 32 questions de *L'ordre établi par Jéhovah*, rappellent les enseignements du mouvement quant à l'autorité dans la famille, dans la société, dans la congrégation chrétienne (la *Watchtower*). Une question porte, par exemple,

3 *Qu'enseigne la Bible, chap 18*

sur les « *circonstances dans lesquelles un chrétien refusera d'obéir aux chefs de ce monde* ». C'est dans cette partie que le *Collège Central* est identifié à « l'esclave fidèle et avisé ». L'importance de « donner de soi-même et de ses biens dans le service pour Jéhovah » et « d'apporter un soutien matériel à l'œuvre du Royaume aujourd'hui » est aussi évoquée dans cette partie.

## **L** Le baptême, allégeance à Dieu ou à l'Organisation ?

Le candidat au baptême ayant montré qu'il était prêt à se conformer aux enseignements et pratiques de l'Organisation, est baptisé par immersion lors d'une *Assemblée de circonscription* ou de *district*, après avoir répondu par l'affirmative, devant toute l'assemblée, à deux questions :

« 1) *Sur la base du sacrifice de Jésus Christ, vous êtes-vous repentis de vos péchés et vous êtes-vous voués à Jéhovah pour faire sa volonté ?*

2) *Comprenez-vous qu'en vous vouant à Dieu et en vous faisant baptiser vous vous identifiez à des Témoins de Jéhovah et vous vous unissez à l'organisation divine, qui est dirigée par l'esprit saint ?* »

La formulation actuelle<sup>4</sup> de la deuxième question exprime clairement que la relation de l'adepte à Dieu n'est pas personnelle, qu'elle ne s'exerce que dans le cadre de l'organisation, ici qualifiée de divine. Fidélité à Dieu et fidélité à l'organisation sont associées et s'opposer éventuellement à la *Watchtower* sera s'opposer à l'esprit saint, ce qui est considéré comme le péché suprême.

Ayant franchi toutes les étapes d'entrée et de progression dans le mouvement, soutenu et encouragé méthodiquement par les membres de la congrégation, le nouveau baptisé a le sentiment de s'être librement engagé envers Dieu, et ne perçoit pas qu'il est en fait totalement soumis à l'Organisation :

« *Dans la deuxième question qui lui est posée, il est demandé au candidat s'il comprend que son baptême fait de lui, aux yeux de tous, un Témoin de Jéhovah. Une fois baptisé, il devient un ministre ordonné qui porte le nom de Jéhovah. C'est là un grand privilège, doublé d'une lourde respon-*

---

<sup>4</sup> Avant 1985, cette deuxième question ne comportait pas de référence à l'Organisation, et le futur baptisé ne s'engageait pas vis-à-vis de l'Organisation : « *Ayant foi en Dieu et en son don de salut, vous êtes-vous voué à lui sans réserve en vue d'accomplir désormais sa volonté telle qu'il vous la révèle par Jésus Christ et dans les pages de la Bible éclairées par l'esprit saint ?* »..

sabilité. Le baptême ouvre également au nouveau chrétien la voie du salut éternel, à condition qu'il reste fidèle à Jéhovah. »<sup>5</sup>

## Rendre la sortie impossible

L'obéissance d'un Témoin de Jéhovah à l'Organisation doit être inconditionnelle : l'engagement de son baptême lui est régulièrement rappelé à travers tous les articles de *La Tour de Garde*. Il a été prévenu que plaire à Jéhovah exigeait une conformité totale aux commandements de Dieu, comme le rappelle une des questions de préparation au baptême :

« *Quelle mesure la congrégation prend-elle quand un de ses membres transgresse les commandements de Dieu et ne se repent pas ?* »

Mais le futur baptisé n'a pas été informé des règles édictées dans le livre *Faites Paître le Troupeau*, réservé aux anciens et beaucoup plus précis que la Bible en ce qui concerne les directives.

Citons, par exemple, la règle des deux témoins en matière de viol ou d'agression sexuelle sur enfants<sup>6</sup>, le mariage « préjudiciable » avec une personne non croyante, l'impossibilité de discuter la doctrine sans risquer l'exclusion, et surtout l'interdiction de fréquenter un exclu au risque d'être soi-même exclu<sup>7</sup>.



5 La Tour de Garde 2006.

6 Témoins de Jéhovah : décryptage (3), Pédophilie : Dans une congrégation, les enfants sont-ils protégés ?, Bulles n°119, p14.

7 Témoins de Jéhovah : décryptage, Bulles n°117, p.12 à 14.